

## **Réunion du Comité Syndical du 6 février 2020**

Convoqué le trente-et-un janvier deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du trente janvier deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le six février deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quinzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **95<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur ADENOT Dominique  
Madame ALAPETITE Nadine  
Monsieur BONJEAN Roland  
Monsieur BONNET Nicolas  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur CHEVALIER Jacques  
Monsieur DERRE Joël

Monsieur DIAS Laurent  
Monsieur FAUCHER Martine  
Monsieur GUELON Dominique  
Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur PAULET Gilles  
Monsieur PROSLIER  
Monsieur VIGNERON Jacques  
Monsieur VOLDOIRE Gilles

#### **Étaient excusés / absents :**

Madame AMEIL Pascale  
Monsieur ARESTE Jean-Claude  
Monsieur AUSLENDER Jérôme  
Monsieur BEAUJON Jacques  
Monsieur BELDA José  
Madame BELLEROSSE Martine  
Monsieur BIANCHI Olivier

Monsieur BONNICHON Frédéric  
Monsieur BUCHE Jean-Pierre  
Monsieur CHANSARD Gérard  
Monsieur CHARLEMAGNE Serge  
Monsieur CINEUX Cyril  
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian

Monsieur BLANCHET Roland  
Monsieur CUZIN Jean-Paul  
Monsieur DEAT Alain  
Monsieur DESFORGES Antoine  
Monsieur DUBOIS Gérard  
Madame FEDERSPIEL Hélène  
Monsieur GAILLARD Philippe  
Madame GALLIOT Blandine  
Monsieur GARDES Roger  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis  
Monsieur HAMOUMOU Mohand  
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre  
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice  
Monsieur IMBERT Didier  
Monsieur LARDANS Jacques  
Monsieur LEPEE Grégory  
Monsieur LIGIER Yves

Monsieur MELIS Christian  
Monsieur MORVAN Jean-Marc  
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri  
Monsieur PASCIUTO Bertrand  
Monsieur PAULET Alain  
Monsieur PECOUL Pierre  
Madame PEROL BEYSSI Christine  
Monsieur PERRET Jean-Philippe  
Monsieur PETEL Gilles  
Monsieur PIGOT Pascal  
Monsieur PIREYRE Jérôme  
Monsieur PRADIER Yves  
Monsieur PRONONCE Hervé  
Madame RAYNAL Marie-Jeanne  
Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur SIMONET Christian  
Madame TROTE Marie-José  
Monsieur VALLADIER Bruno  
Monsieur VAURIS Dominique  
Monsieur VIALAT Gérard  
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur GARDES Roger à Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER  
Monsieur PASCIUTO Bertrand à Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur REGNOUX Marc à Monsieur Gérard GUILLAUME

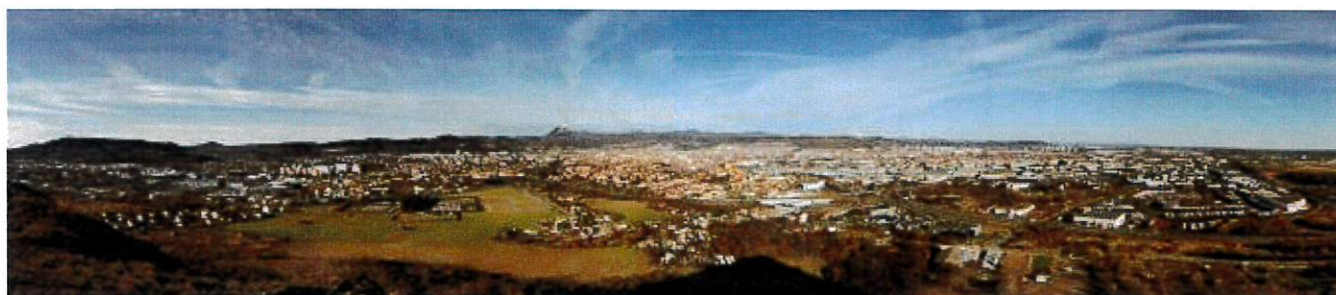
## **Rapport d'Orientations Budgétaires 2020**

### **PREAMBULE**

#### **Les origines du Grand Clermont**

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept de métropole en archipel.



© Nicolas ANGLADE

## L'assise juridique du Grand Clermont

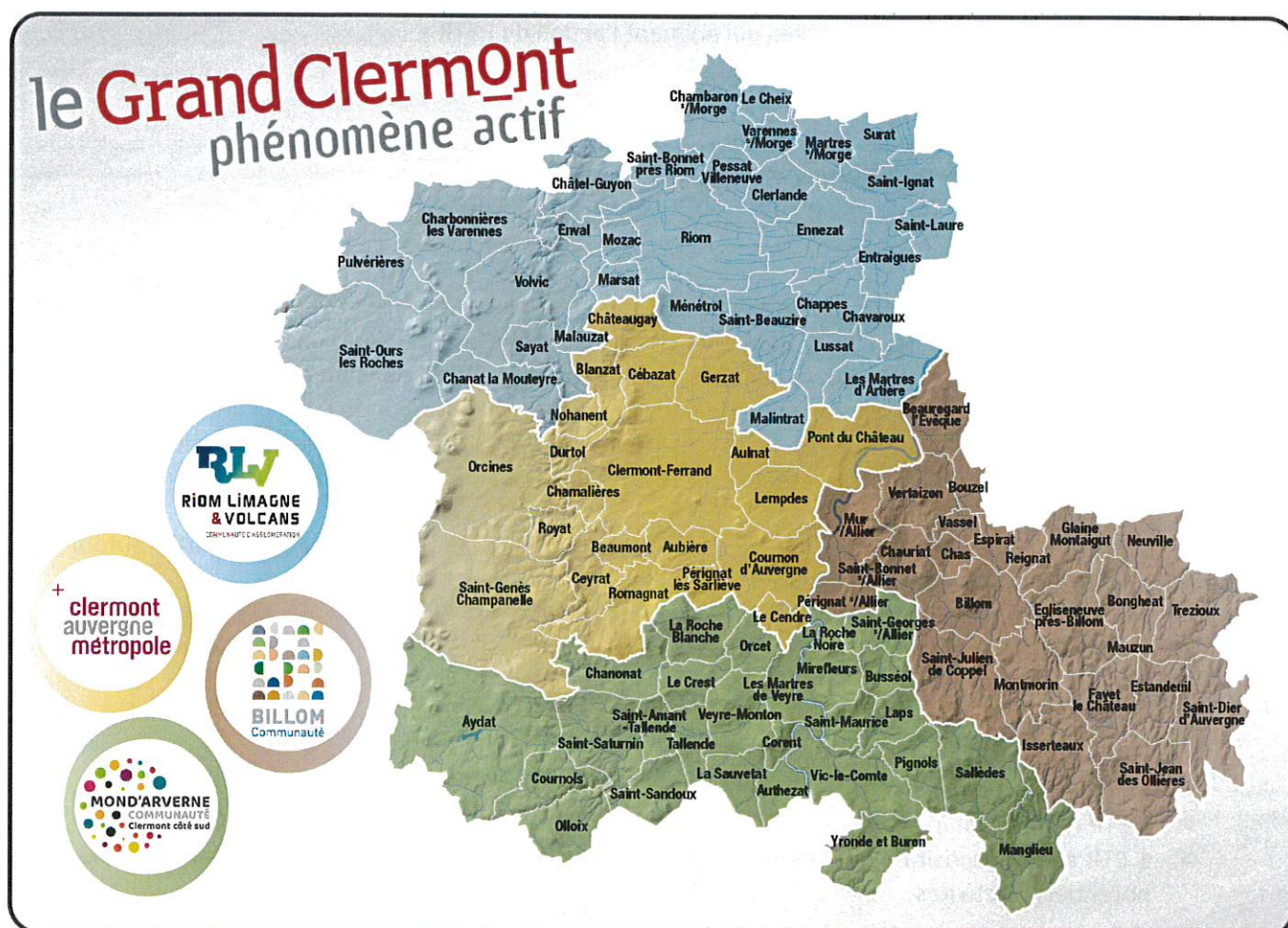
Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, le PETR assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

## Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le Grand Clermont compte désormais quatre EPCI et 104 communes, 431 757 habitants (population légale totale au 1/1/2020) :

- **Billom Communauté** : 25 communes, 26 126 habitants
- **Clermont Auvergne Métropole** : 21 communes, 295 898 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** : 27 communes, 41 055 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** : 31 communes, 68 678 habitants



## Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est administré par **un comité syndical de 64 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions thématiques (commissions SCoT, Habitat et Déplacement, Tourisme, Val d'Allier, Attractivité, un Comité consultatif du commerce...). L'Assemblée a été réinstallée en juin 2017 après l'évolution des périmètres intercommunaux.

Président : **Dominique ADENOT**

1<sup>er</sup> vice-Président : **Pierre PECOUL** en charge de l'urbanisme commercial

2<sup>ème</sup> vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols et de la démocratie de proximité (Conférence des Maires)

3<sup>ème</sup> vice-Président : **Gilles PAULET** en charge du projet de revalorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

4<sup>ème</sup> vice-Président : **Jean-Pierre BUCHE** en charge du SCoT, du Projet Alimentaire Territoire et du plan de paysage

5<sup>ème</sup> vice-Président : **Roger GARDES** en charge du développement touristique

6<sup>ème</sup> vice-Président : **Blandine GALLIOT** en charge de l'habitat et des déplacements

7<sup>ème</sup> vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge l'attractivité du territoire (accueil de nouvelles populations, image du territoire, prospection de nouvelles activités)

8<sup>ème</sup> vice-Président : **Dominique GUELON** en charge du suivi des projets du Conseil de développement (CEPPPIA) et de la veille sur les appels à projets et politiques contractuelles.

En 2019, se sont tenus 5 bureaux et 5 comités syndicaux.

Lors du comité syndical du 20 décembre 2019, la Charte de gouvernance du grand Clermont a été validée afin d'affirmer les principes et les valeurs partagés qui animent l'action du PETR :

- La cohésion,
- Une dynamique collective,
- L'équité sociale et territoriale,
- Des comportements éco-responsables,
- Un esprit pionnier,
- La solidarité

Un **Conseil de développement territorial** est adossé au Grand Clermont depuis 2003. Considérant l'obligation plus récente faite aux EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter également d'un conseil de développement et considérant leur destinée liée, les 4 EPCI ont décidé d'unir leurs conseils de développement avec celui du Grand Clermont. Cette décision a été l'occasion d'écrire le nouveau règlement intérieur du Conseil de développement du Grand Clermont validé le 20 décembre 2019. Si l'année 2019 a donc été consacrée à de la refondation, l'année 2020 sera essentiel dans la remobilisation des acteurs et la relance des travaux du Conseil de Développement

En 2019, l'équipe technique du Grand Clermont se composait de **15 collaborateurs** répartis autour de **2 pôles « urbanisme » et « développement »**, comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 1 ETP sur la gestion RH et administrative de la structure ;

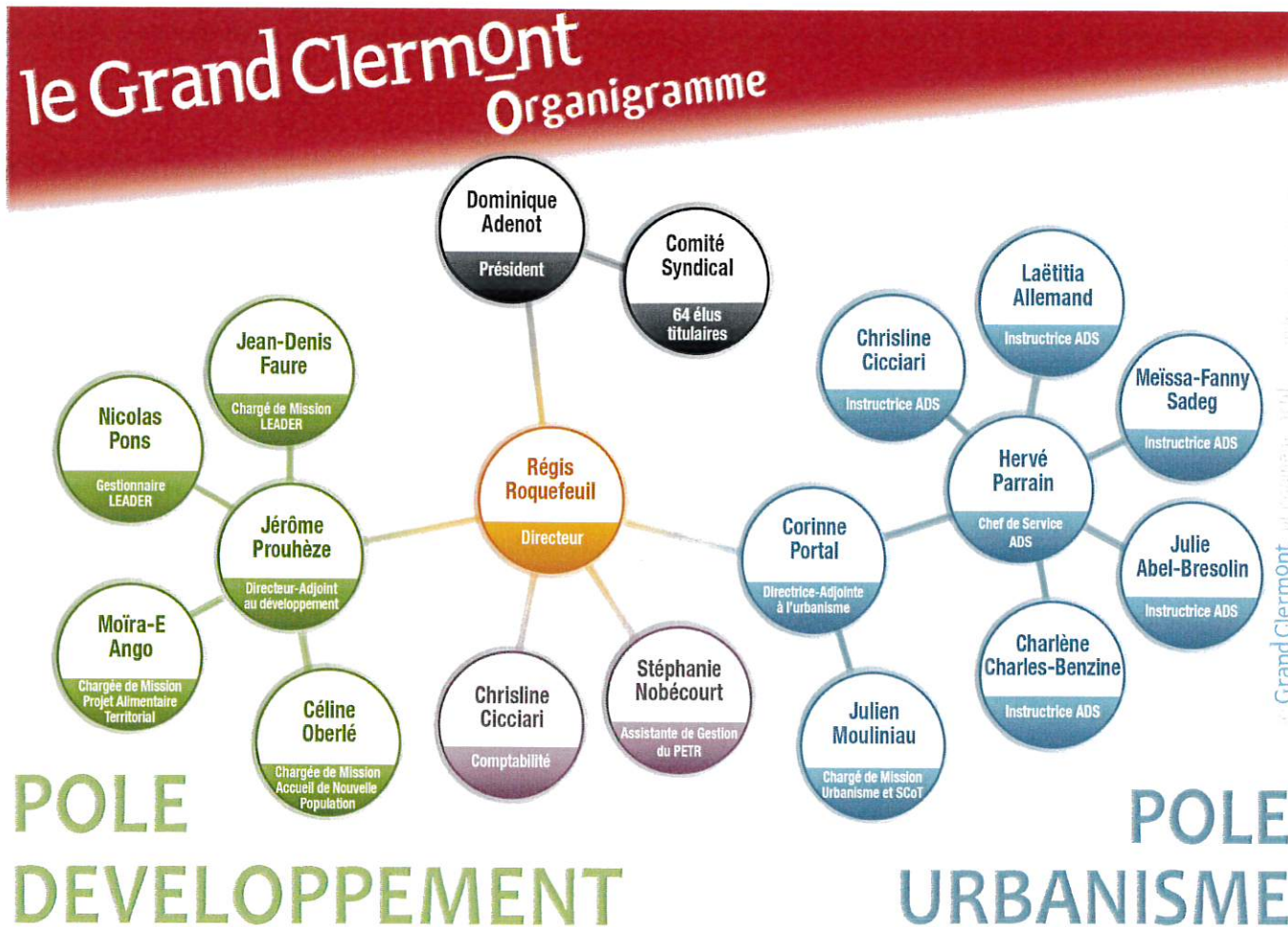
### ***Pôle développement***

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur le dispositif expérimental d'accueil de nouvelles populations et de détection de nouveaux potentiels d'activités

- > 1 ETP sur l'animation, la gestion administrative, la communication et la coopération du programme Leader
- > 1 ETP sur la gestion administrative, financière et pré-instruction réglementaire du programme leader
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

#### **Pôle urbanisme**

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la coordination du service ADS ;
- > 5 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme et la gestion comptable de la structure (1/3 ETP).



## Les ressources financières

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Il serait proposé de le maintenir lors du vote du budget primitif 2020. Ainsi la principale ressource (733 987€) du Grand Clermont est directement lié au dynamisme démographique du territoire.

La contribution (environ 330 000€) de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté couvrent la réalité du coût du service ADS qui est donc financièrement neutre pour le Grand Clermont.

### **Des financements complémentaires ont toujours été mobilisés auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional**

Pour l'année 2019, le Grand Clermont a bénéficié du concours du Conseil départemental à hauteur de 21 375 € au titre de la mise en œuvre du SCoT.

Le Grand Clermont a été retenu en 2018 à l'appel à projet Massif central 4<sup>ème</sup> génération projets « Relever le défi démographique en Massif central », dans le cadre d'une candidature collaborative avec Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans, bénéficiant ainsi d'un soutien financier de l'Europe de 100 000 € pour un budget prévisionnel de 242 500 € sur la période 2018-2021.

Il a également été sélectionné en novembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire parmi les 15 projets retenus à l'échelle nationale pour un projet de plan paysage en entrée sud de l'agglomération clermontoise, lui assurant un financement de 30 000 €. Un financement complémentaire de 12 692.73€ a également été obtenu auprès du FEADER (programme Leader du Grand Clermont).

Enfin, le Grand Clermont a été sélectionné dans le cadre d'une candidature conjointe avec le PNR Livradois Forez à l'appel à projet alimentaire territorial (PAT) en 2017, bénéficiant ainsi de 40 000 € d'aides du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME. Depuis, pour le portage de l'animation de la démarche et le financement des actions, ont été obtenus, pour la période 2019/2020, 115 544€ de fonds Massif Central dans le cadre de la démarche TERRALIM sur un budget prévisionnel de 144 431€.

Au-delà de la mobilisation de ressources extérieures pour les projets portés par le Grand Clermont, **le PETR permet de mobiliser des subventions importantes pour l'ensemble du territoire.**

Ainsi, la **sélection du Grand Clermont au Contrat de ruralité 2017-2020** a assuré pour 2019 un soutien financier de **680 020 € aux territoires du Grand Clermont** pour les projets suivants : réalisation d'une maison de service incluant le siège de la nouvelle communauté e communes (Billom communauté); aménagement du centre bourg de Bouzel ; Réalisation d'un pôle enfance (Billom), étude avant travaux : ilot du Beffroi reconversion à l'habitat (Billom) ; Médiathèque de Pont du Château (Clermont Auvergne Métropole) ; acquisition de véhicules électriques (Mond'Arverne) ; schéma des mobilités (Mond'Arverne) ; réalisation d'un plan d'intervention foncière (Mond'Arverne) ; aménagement de la voie verte de l'Allier : volet écologique et paysage (Le Grand Clermont) ; création d'une pépinière de commerces à Mozac (Riom Limagne et Volcans) ; création d'un multiple rural aux Martres-sur-Morge (Riom Limagne et Volcans). Le montant du soutien financier de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité en 2020 n'est pas à ce jour défini mais on peut espérer un soutien équivalent à celui de 2019.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme **territoire Leader** en 2015 et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 823 795€ (attribution d'une enveloppe complémentaire de 782 423€) pour la période 2016-2020, qui bénéficie aux collectivités et porteurs de projets sur l'axe Allier (périmètre des anciens EPCI d'Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier).

Une subvention de 1 143 896 € a été accordée par la Région Auvergne pour financer les **travaux d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier** entre Authezat et Pont du Château, dont 943 896 € proviennent du dispositif « plan cyclable » du Conseil régional et 200 000 € du volet multimodal du CPER Auvergne 2015-2020. Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a réservé une enveloppe supplémentaire pour de projet de 893 836 €. Le Plan Loire Grandeur Nature a accordé en 2016 une aide de 994 860 € pour compléter le financement de la voie verte, sachant que le Conseil Départemental contribue au projet par un apport en ingénierie et une prise en charge d'études complémentaires pour 432 000€.

Enfin, il est important de rappeler que le Programme d'Investissement d'Avenir avait attribué en 2016 à **l'Eccité Clermont métropole** une enveloppe de 7 238 000 € pour la réalisation des actions sélectionnées dans le cadre de la seconde tranche du programme « Ville de demain » ; un dossier qui a été depuis transféré à la métropole.

Ainsi, depuis le début de ce mandat, ce sont environ **19 millions d'euros** de subventions qui ont été obtenues pour le territoire du Grand Clermont par l'ingénierie déployé par le Grand Clermont. On peut estimer que le travail de recherche de financement correspond à 1 ETP par an. Si on rapporte ce coût à l'obtention annuelle moyenne de subventions on peut estimer que 1€ de charge de personnel investi rapporte près de 50€ de subventions.

## Les principales dépenses

Le grand Clermont étant une structure d'ingénierie au service du territoire, en fonctionnement, les **charges de personnels** sont naturellement la principale dépense (environ 750 000€) suivis de la **cotisation à l'agence d'urbanisme** (200 000€) des **charges à caractère général** (environ 150000€) et de la **dotations aux amortissements** (environ 150 000€). Pour les charges de personnel il faut noter que l'application de la RIFSEEP va se traduire par une augmentation de l'ordre de 15 000€ en année pleine.

En investissement, outre les renouvellements de mobilier et du matériel informatique et de bureau, les principales dépenses seront en 2020 de deux ordres :

- **des études** : comme le plan paysage (report de crédit de 2019 : 48 000€), le design de services (111 200€), l'étude sur l'économie circulaire St Dier d'Auvergne (18 300€) et 4 études dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (environ 80 000€),
- le lancement des **travaux de la voie verte de l'Allier** dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par les EPCI. Ce projet d'investissement de l'ordre de 2 850 000€ TTC sur l'année 2020 sera neutralisé pour le Grand Clermont par la participation des EPCI et les subventions à percevoir. La mobilisation d'une ligne de trésorerie sera nécessaire.

## I - Le pôle urbanisme

### I.1 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

**VP : Jean-Pierre BUCHE**

#### La mise en œuvre du SCoT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable et un passage en commission SCOT.



En 2019, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- **le suivi des démarches de PLU/PLUi** (réunions techniques et COPIL) : les PLUi de Billom Communauté, de Mond'Arverne, de Riom Limagne et Volcans et le PLUi de la Clermont Auvergne Métropole, ainsi que les PLU de Beaumont, Chambaron-sur-Morge, Malauzat, Pont-du-Château, Pulvérières.

Ce sont plus de 23 réunions qui ont ainsi permis l'accompagnement des documents de planification sur l'ensemble du territoire du Grand Clermont au cours de l'année 2019.

Comparativement avec 2018 (15 réunions), l'année 2019 est marquée par une augmentation des réunions de





concertations dédiées aux élaborations/révisions de PLU. L'émergence des PLUi qui structurent désormais l'ensemble du territoire explique cette augmentation au regard de la nécessité de concertation et de transversalité. A terme, le nombre de dossier sera moins conséquent mais le suivi et l'analyse beaucoup plus chronophages.

- **le suivi et la mise en œuvre de l'inscription sur la liste du patrimoine UNESCO de la Chaîne des Puys**, notamment au travers de la mise en place d'un comité technique (3 réunions),

- **le suivi des procédures de PLH** : les PLH de Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans (3 réunions),

- **le suivi et le conseil de permis d'aménager** : les Chemerets à Cournon, la Noyeraie à Marsat, le Moulin d'Eau à Riom, Le Colombier à Tallende (7 réunions).

- **le suivi des études opérationnelles** : l'Ecobourg de Saint-Genès-Champanelle, l'étude du centre bourg de Billom, le quartier Saint Jean à Clermont-Ferrand, ainsi que les réflexions sur la Plaine de Sarliève avec notamment les aménagements des zones d'activités de Clermont Métropole, ainsi que les deux études « friches » de Clermont Métropole et Riom Limagne et Volcans, l'étude de déplacements du centre de Billom totalisant une dizaine de réunions.

- **les études de prospective, le suivi des observatoires** des mobilités, de l'économie et de l'habitat, une étude sur le photovoltaïque, une étude du CEREMA sur les modèles informatiques de mobilités soit 10 réunions.

- **le suivi et la formulation de l'avis conjoint avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et Clermont Auvergne Métropole sur le SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : 5 réunions.

- **le Schéma Régional des carrières** devrait faire l'objet d'un avis du PETR au cours de l'année 2020. A cette fin des membres de la commission SCOT se sont portés volontaires afin d'anticiper cet avis, une présentation de la DREAL a permis de d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension des objectifs du Schéma et des attendus reportés sur le SCOT, confirmés lors d'un Comité de Pilotage organisé à la DREAL en octobre, 3 réunions.

- **le Grand Clermont est régulièrement sollicité de la part d'instituts de formation** qui souhaitent la présentation du SCOT et sa mise en œuvre, l'année 2019 n'a pas dérogé à ces demandes d'intervention.

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

En 2019, des avis ont ainsi été rédigés sur :

– **L'Analyse de la compatibilité des PLU /PLUI (avis PPA arrêt des PLU/carte communale) :**

- La Sauvetat,
- Pont du Château,
- Billom Communauté,
- Pulvérières.

– **L'Analyse des SCOT, PLH et des PDU et autres périmètres :**

- Le SCOT du PNR Livradois Forez,
- Le PLH de Clermont Auvergne Métropole,
- Le PLH de Riom Limagne et Volcans,
- Le PDU de Clermont Auvergne Métropole,
- Le projet de Site Classé de Gergovie et des sites arvernes,
- Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

– **L'Analyse des permis d'aménager / permis de construire :**

- L'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand (kiosques),
- Le lotissement « les Meuniers » à Saint-Amant Tallende,
- Le lotissement « le Colombier » à Tallende,
- L'ensemble immobilier « les Allées Blatin » à Clermont-Ferrand,
- Le lotissement « le Stade » à Ennezat,
- Le lotissement communal de Corent,

- Le lotissement « la Noyeraie » à Marsat,
- Le lotissement « le Moulin d'eau » à Riom,
- Le lotissement « les Chemerets » à Cournon-d'Auvergne,
- Le quartier « Domaine de Montrognon » à Romagnat,
- Le lotissement « les Portes de Chateauneuf » à Mirefleurs,
- L'extension de la zone d'activités les Charmes à Ménétrrol,
- Le lotissement « le Matharet » à Ceyrat,
- Le lotissement « le Clos des Ronzières » à Aulnat.

La commission SCoT, présidée par Jean-Pierre BUCHE, se réunit mensuellement pour examiner les avis techniques formulés. Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU un PLH à y participer, ainsi que les maîtres d'ouvrage pour les permis d'aménager ce qui donne lieu bien souvent à des échanges d'une grande richesse. Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie 10 fois.

**Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2020.**



## L'évolution du SCoT

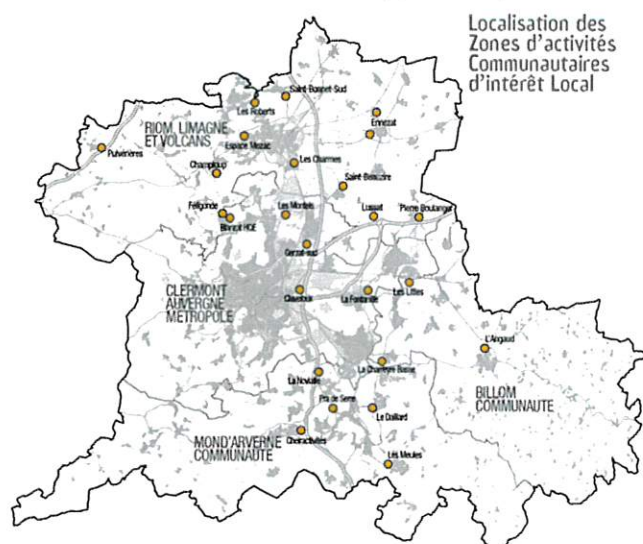
En 2019, le SCoT a fait l'objet de deux procédures :

- Une procédure de modification n°5, essentiellement portée en 2018 mais approuvée en mars 2019, pour faire évoluer la répartition des phases 1/ phases 2 des zones d'activités de Mond'arverne Communauté
- Une procédure de modification n°6 permettant l'intégration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui a également nécessité l'évolution du PADD, du DOG et de rapport de présentation. La procédure a débuté durant l'été 2019 pour s'achever lors du Comité Syndical du 20 décembre.

Le Grand Clermont a pris en charge l'ensemble des procédures de modification.

## Vers de nouvelles évolutions du SCoT en 2020 ?

Très impacté par le calendrier électoral, Le SCoT ne devrait pas connaître de nouvelles modifications en



2020. Toutefois, plusieurs évolutions doivent être anticipées. En effet, le plan de paysage (cf. ci-après) dont le Grand Clermont a été lauréat de l'appel à projet lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire pourrait nécessiter de préparer une modification du SCOT, si l'avancée du projet le permet.

De même, le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** avait fixé les grands objectifs de protection de la biodiversité en Auvergne, selon une entrée éco-paysagère. Le SCOT du Grand Clermont devrait en principe intégrer ces données et ainsi approfondir le volet environnemental du DOG (Document d'Orientations Générales), sachant que le SRADDET (qui se substitue désormais au SRCE) a été approuvé en décembre 2019 ; il conviendra d'aviser s'il est opportun ou pas d'ouvrir ce chantier en 2020.

Une réflexion sur les **carrières** doit être menée dès le début d'année 2020, notamment afin de s'inscrire dans un calendrier préalable au schéma régional des carrières.

Ce schéma doit définir les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Toutes les autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes devront être compatibles avec ce schéma une fois approuvé.

En l'absence de révision générale, l'année 2020 pourrait être mise à profit pour préparer un saut qualitatif en matière de développement urbain. En effet, le SCOT formule des objectifs en la matière, mais force est de constater que le temps a manqué jusqu'à présent pour travailler sur un socle commun dont les territoires pourraient s'emparer afin de faire évoluer les pratiques. Des outils pourraient être constitués afin d'intégrer dans les futurs PLUI des exigences en matière d'insertion urbaine et paysagère par exemple. Cette mission est à mettre en lien avec la Politique d'habitat durable (cf ci-après).

Enfin, la seconde moitié de l'année 2020 pourrait être consacrée à la mise en place de **réunions et d'outils pédagogiques** afin d'apporter aux nouveaux élus une connaissance approfondie du SCOT et sa traduction dans les différents documents que sont les PLUi et PLH, en particulier, ainsi qu'en matière d'urbanisme pré-opérationnel. Cette période pourra être mise à profit pour poser collectivement les enjeux des futures évolutions du SCOT.

## I.2 - L'urbanisme commercial

**VP : Pierre PECOUL**

### Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Pour mémoire, le DAAC a fait l'objet de débats et de travaux importants depuis 2013.

A l'origine, un diagnostic commercial avait été initié (fin 2013) dans le cadre de l'élaboration du DAC (Document d'Aménagement Commercial) qui constituait alors un volet obligatoire du SCOT. Le diagnostic a été réalisé en 2014 par la CCI Auvergne et le cabinet Bérénice.

Plusieurs événements sont venus bousculer le cahier des charges initial. Tout d'abord des changements législatifs, avec la suppression des DAAC par la loi ALUR (mars 2014), puis leur réintroduction sous une forme facultative et élargie à l'artisanat avec la loi Pinel du (juin 2014).

Aussi, l'Assemblée renouvelée du Grand Clermont après les élections de mars 2014, a été amenée à se réinterroger sur la poursuite de la démarche lors du Comité syndical du 2 décembre 2014. Elle a décidé de poursuivre la



démarche malgré le caractère facultatif des DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). De récentes évolutions législatives, avec la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN), donnent raison à une telle décision puisque le DAAC retrouve son caractère obligatoire.

Le travail s'est ainsi poursuivi avec la consolidation du diagnostic, sous une approche urbaine et paysagère par l'urbaniste Claire Schorter, sur 5 sites témoins (Cap Sud/Pardieu et les centres ville de Chatel, Ennezat et Riom) et la phase préconisation, accompagnement des documents constitutifs du DAAC. Faute de consensus politique, la démarche de DAAC s'était interrompue.

En parallèle, Clermont Auvergne Métropole avait engagé en 2015, avec le bureau d'étude CERCIA, une étude similaire afin de définir une vision politique partagée de l'urbanisme commercial entre les Maires de l'agglomération. Le bureau d'étude SCET a été chargé de formaliser une contribution au DAAC, approuvée par l'Assemblée fin 2017. Dès lors, la Conférence des Présidents a acté le fait de finaliser le DAAC.

Une nouvelle réflexion a donc été réengagée par le Grand Clermont en début d'année 2018. Une commission co-présidée par Pierre PECOUL et Jean-Pierre BUCHE s'est constituée autour d'élus et de techniciens des EPCI et de la CCI. Ses travaux, de février à juin, lui ont permis d'examiner les dispositions réglementaires, le diagnostic mis à jour, avec les expertises des bureaux d'étude du Grand Clermont et de la Métropole, une analyse comparative des contenus de plusieurs DA(A)C, la vision ou stratégie commerciale de chaque EPCI. Les compétences de Robert LEMOIGNE du cabinet CERCIA ont été sollicitées pour accompagner et réguler les débats.

L'ensemble de ces travaux a permis en 2018 la réalisation d'un DAAC porté par l'ensemble des EPCI s'appuyant sur deux grandes ambitions :

- Accueillir en priorité les activités et emplois commerciaux dans les centres villes et centres-bourg.
- Privilégier les requalifications de zones commerciales aux extensions, qui ont besoin d'être repensées.

Ainsi, après une année 2018 ayant fortement mobilisés les élus et techniciens sur la réalisation du DAAC, l'année 2019 a été consacrée à la finalisation du dossier, qui a nécessité de nouveaux ajustements et arbitrages.

L'intégration du DAAC dans le SCOT a nécessité une sixième modification de ce dernier lancée en juin 2019. La procédure a ensuite suivi son cours :

- La notification aux personnes publiques associées (dont les EPCI du Grand Clermont) débutée durant l'été
- L'enquête publique qui s'est déroulée du 17 septembre au 18 octobre 2019. Elle a fait l'objet de deux observations de personnes privées, de demandes de compléments formulées par L'Etat avec son avis favorable et d'une observation du Commissaire Enquêteur.
- Après réception des conclusions et de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, la modification n°6 du SCoT a été approuvée le 20 décembre.

## **Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont**

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, localisés sur son territoire. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, est entrée en vigueur, ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m<sup>2</sup> de surface commerciale ne pourra désormais être délivré que si la CDAC ou la CNAC a émis un avis favorable.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit avant chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté par le projet (commune, EPCI), les consulaires (CCI, Chambre des Métiers, CRCI Auvergne), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhme, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

La CDAC s'est réunie 5 fois en 2019 (nombre de dossiers examinés en 2019 stable par rapport à 2018) :

- le 4 avril pour examiner défavorablement l'extension du magasin à l enseigne « CASTORAMA », par création d'une surface de vente extérieure de 2 000 m<sup>2</sup> portant la surface totale de vente totale du magasin à 15 000 m<sup>2</sup> et de l'ensemble commercial à 16 680 m<sup>2</sup>, situé avenue du Roussillon à Aubière
- le 10 avril 2019 pour examiner favorablement la création d'un point de retrait automobile (Drive) composé d'une piste (46 m<sup>2</sup>) et d'un local de préparation/stockage (37 m<sup>2</sup>) d'un Carrefour Market, situé rue St Alyre à Clermont-Ferrand
- le 10 avril 2019 pour examiner favorablement le projet de création d'un point de retrait automobile (Drive) composé d'une piste (50 m<sup>2</sup>) et d'un local de préparation/stockage (33 m<sup>2</sup>) d'un Carrefour Market, situé rue du Creux à Riom
- le 26 septembre pour examiner défavorablement la création d'un magasin à l'enseigne « Centrakor », par création d'une surface de vente de 2 543 m<sup>2</sup> intégrant un espace de vente à l'enseigne "Zoé confetti" (transfert d'un magasin déjà existant) et portant la surface totale de vente totale de l'ensemble commercial à 4 045 m<sup>2</sup> situé avenue de Cournon à Aubière
- le 26 novembre pour examiner favorablement le projet de restructuration et d'extension de 981 m<sup>2</sup> d'un hypermarché alimentaire Intermarché et de sa galerie commerciale portant la surface totale de vente à 8 317 m<sup>2</sup>, situé rue Jean Mermoz au Cendres.

A noter que 3 décisions ont été prises par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) en 2019 ont confirmé celles prises en CDAC :

- confirmation de celle défavorable de la CDAC du 4 avril 2019 concernant l'extension du magasin à l'enseigne « CASTORAMA »,
- confirmation de l'avis favorable de la CDAC du 10 avril 2019 concernant la création d'un drive au Carrefour Market, situé rue St Alyre à Clermont-Ferrand
- infirmation de celle défavorable de la CDAC du 28 novembre 2018 concernant le transfert-extension d'un magasin alimentaire à l'enseigne Aldi de 999 m<sup>2</sup> à Pont du Château

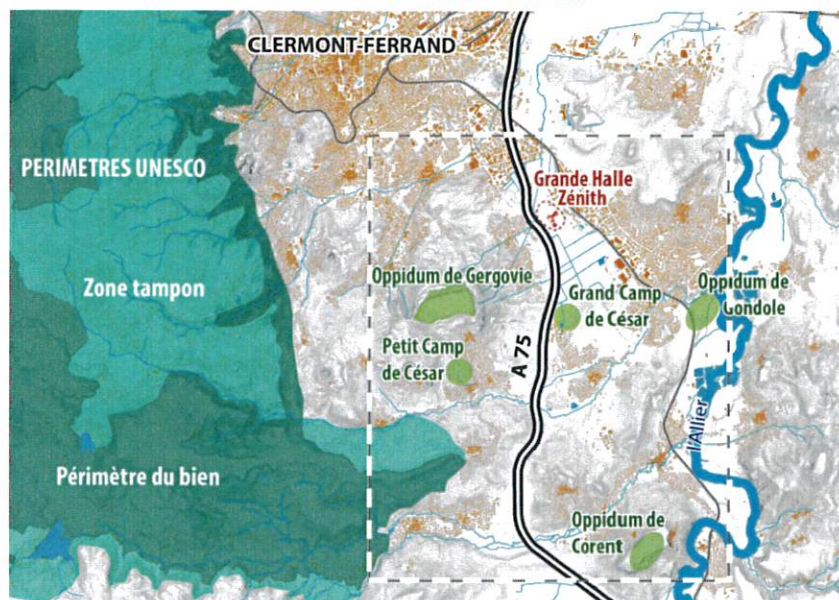
**VP : Jean-Pierre BUCHE**

### I.3 - Le plan de paysage

A l'interface entre la Chaîne des Puys/Faille de Limagne et le Val d'allier et traversée par l'A75, l'entrée sud de l'agglomération clermontoise concentre un grand nombre d'enjeux : protection et valorisation d'un passé historique, archéologique et géomorphologique avec les oppidums de Gergovie, Corent et Gondole ; zone de flux avec l'élargissement de l'A75, pression urbaine avec des projets de développement économique (ZA, Grand Halle) et d'habitat ; protection et transition agricole...

Aussi, la démarche plan paysage est apparue comme le moyen de mettre en dialogue les différents acteurs et de chercher à se doter d'une vision partagée. Soutenue par le Préfet, le projet du Grand Clermont a été sélectionné aux côtés de 15 lauréats par le Ministère de la transition écologique et solidaire fin 2018.

### Entrée Sud de l'agglomération clermontoise – Périmètre d'investigation



Un plan de paysage est un dispositif d'appui à l'élaboration d'un projet de territoire. Qu'est-ce qui fait la qualité de notre paysage, quelle valeur donnons-nous à notre histoire, comment la mettre en lumière et la rendre visible au plus grand nombre, tout en répondant aux exigences de nos contemporains..., voilà quelques questions auxquelles il doit permettre de répondre.

Dès lors, le plan de paysage devra aider à construire collectivement un récit intégrant l'universalité de notre passé (géologie, archéologie, histoire...), imaginer les outils qui permettront de le traduire dans le paysage et les projets d'aménagement, créer une impulsion dans laquelle acteurs et habitants pourront se reconnaître et se projeter. Le plateau de Gergovie se pose en pièce maîtresse de ce territoire plus vaste, contrasté, aux enjeux parfois contradictoires. Le périmètre de réflexion s'est élargi au regard des premiers éléments de diagnostic, il concerne désormais 16 communes (12 à l'origine) situées sur Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole.

La démarche s'opère en 3 temps :

#### PHASE 1 : Développer une vision partagée

Diagnostic paysager partagé basé sur des temps de concertation et les diverses études déjà réalisées par les collectivités, il identifie les structures paysagères et les dynamiques actuelles du territoire et ses enjeux.

#### PHASE 2 : Déterminer des objectifs de qualité paysagère et de stratégie territoriale

Quel(s) paysage(s) pour demain ? Les objectifs de qualité paysagère et les grands enjeux du territoire qui trouveront naturellement une traduction dans les documents d'urbanisme locaux.

#### PHASE 3 : Définir un programme d'action

Objectifs de qualité paysagère déclinant les orientations que se fixe la collectivité pour la qualité de son cadre de vie. Il en découle la définition d'un programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de l'Entrée Sud de l'Agglomération Clermontoise.

Une consultation a été lancée au premier trimestre 2019 pour s'adosser les compétences d'un prestataire. Le groupement retenu est composé des bureaux d'études Fabriques Architectures Paysages (mandataire), Caroline Giorgetti (Paysagiste et Urbaniste) Atelier Etno (Architecte, communication, vidéo et participation).

La première phase de l'étude a fait l'objet de 2 journées d'ateliers thématiques (Patrimoine paysager, historique et mémoriel ; Hydrographie, relief, milieux naturels et biodiversité ; Dynamiques agricoles et forestières ; Dynamiques urbaines, infrastructures et mobilités) organisés en octobre 2019, ainsi qu'une matinée spécifiquement consacrée à la plaine de Sarliève.

Les bureaux d'études ont également rencontré les habitants du territoire lors des journées européennes du patrimoine pour recueillir leur vision et leurs attentes en matière de paysage, ils poursuivront ces interviews au

cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. De plus, un questionnaire en ligne permettra de recueillir plus largement les aspirations de la population.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un COPIL dédié au diagnostic et à la définition des premiers enjeux permettra de dessiner des perspectives qui constitueront ainsi les bases de réflexions pour les nouvelles équipes municipales et communautaires.

Le coût de l'étude s'élève à 44.175 euros HT (53.010 euros TTC). Les subventions obtenues sont :

- 30.000 euros de l'Etat,
- 12.691,69 euros de Leader

## I.4 - Le Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

**VP : Gérard GUILLAUME**

L'année 2019 est la quatrième année complète d'instruction des autorisations d'urbanisme. Le périmètre d'instruction est identique à l'année précédente jusqu'au 8 novembre 2019, date à laquelle le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'habitat (PLUiH) de Billom Communauté a augmenté le périmètre du service avec l'adhésion de Saint-Dier-d'Auvergne et Saint Jean des Ollières. A l'inverse, le début de l'année avait réduit le nombre de communes avec la fusion de Dallet et Mezel pour devenir Mur-Sur-Allier.

L'année 2019 a été fortement marquée par des mouvements dans le service avec deux départs et un congé maternité qui ont nécessité une implication accrue des agents en place.

Ces mouvements ont été l'occasion de réorganiser le service, ce qui a conduit à répartir les missions de secrétariat sur l'ensemble de l'équipe, permettant ainsi de faire évoluer le poste secrétariat ADS-Comptabilité vers un poste d'instructeur ADS-Comptabilité.

Trente permanences ont été programmées au cours de l'année 2019, ce qui représente environ une soixantaine de rendez-vous.

Les questions traitées sont souvent liées à la faisabilité d'opération et à la bonne prise en compte des règles d'urbanisme définies par les communes dans chaque Plan Local d'Urbanisme. Beaucoup de temps est consacré au contenu des dossiers avant le dépôt en mairie. En sus, des rencontres particulières dans les locaux du Grand Clermont, souvent à la demande des aménageurs, concernent les dépôts de dossiers de lotissement.

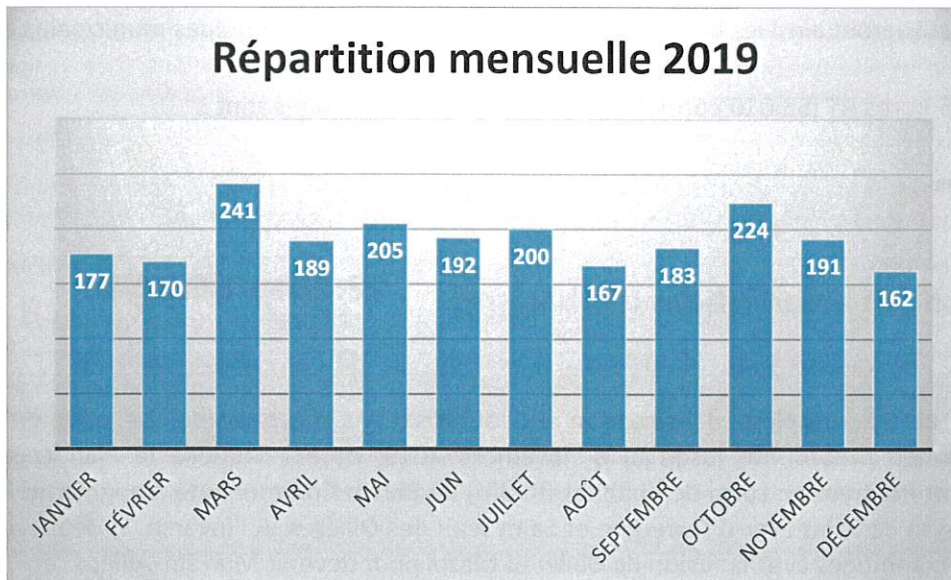
De nombreux appels téléphoniques permettent également de répondre aux questions des communes et des pétitionnaires. Par ailleurs des visites de terrain ont été effectuées lors de projets de lotissements ou lors de demandes particulières de la part des élus.

Enfin le service ADS est très régulièrement sollicité sur des domaines autres que l'urbanisme, en particulier concernant les règles de droit privé. Une autorisation d'urbanisme est instruite et accordée, par le maire, au regard des règles d'urbanisme et en aucun cas au regard des règles de droit privé. Il y a parfois des confusions entre les deux réglementations, ce qui amène de temps en temps, des insatisfactions et des incompréhensions pour les demandeurs.

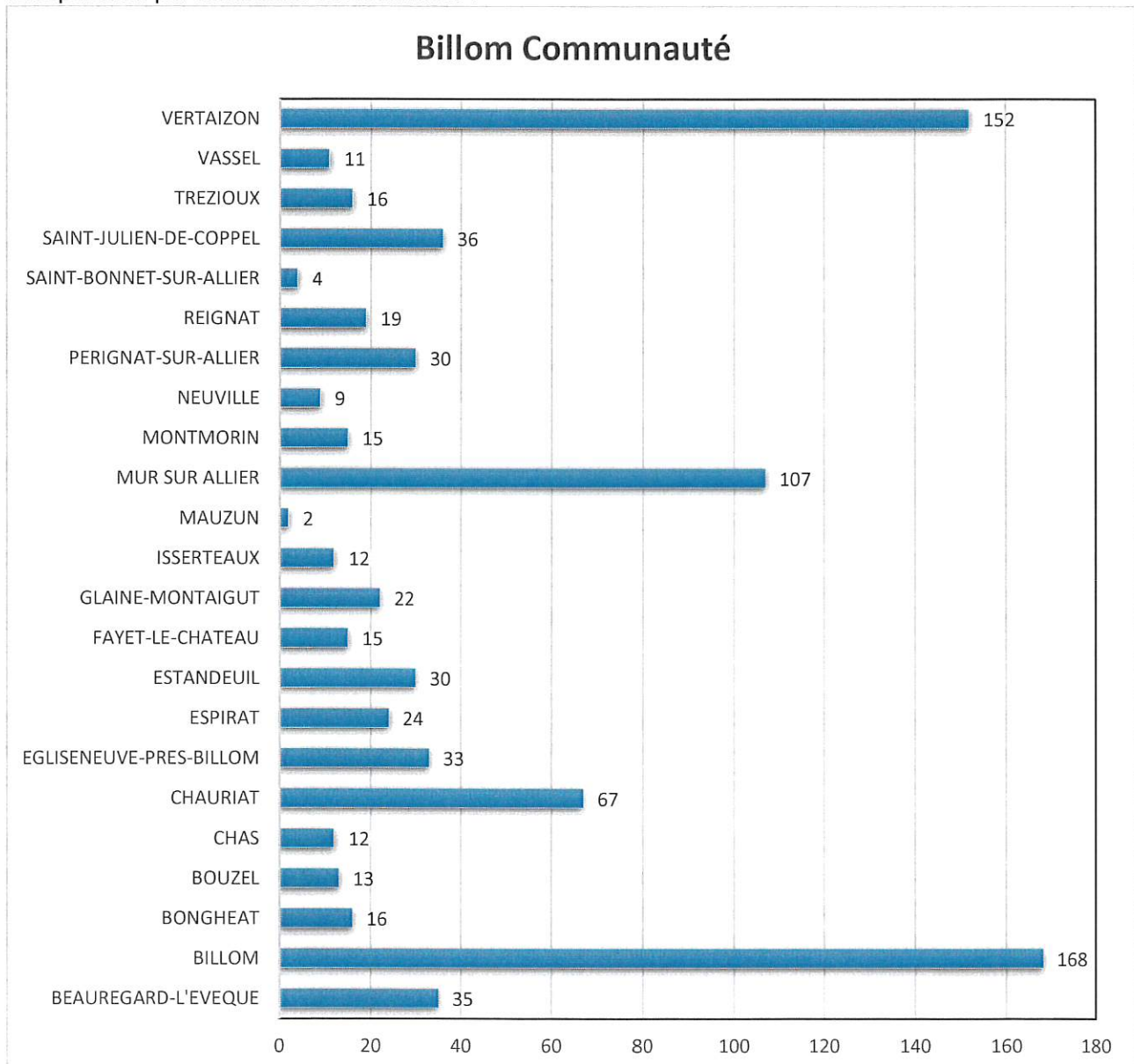
Le service instructeur a participé à la relecture du projet du règlement d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Billom Communauté. Ces échanges ont été riches et ont amené à faire évoluer l'écriture du règlement.

Le service instructeur a notamment traité des dossiers importants comme, l'aménagement du centre d'exploitation du conseil départemental à Billom, L'EHPAD de Vic le Comte, 50 logements sociaux et l'équipement petite enfance aux Martres de Veyre, 22 logements pour séniors à Chauriat... Pour ces dossiers, mais également pour de nombreux autres plus classiques, le service instructeur a contribué à des évolutions afin de garantir le respect des règles et procédures d'urbanisme.

La charge de travail est en hausse par rapport à l'année 2018. Le nombre de dossiers s'élève à 192 par mois, soit plus 7 dossiers par rapport à 2018.

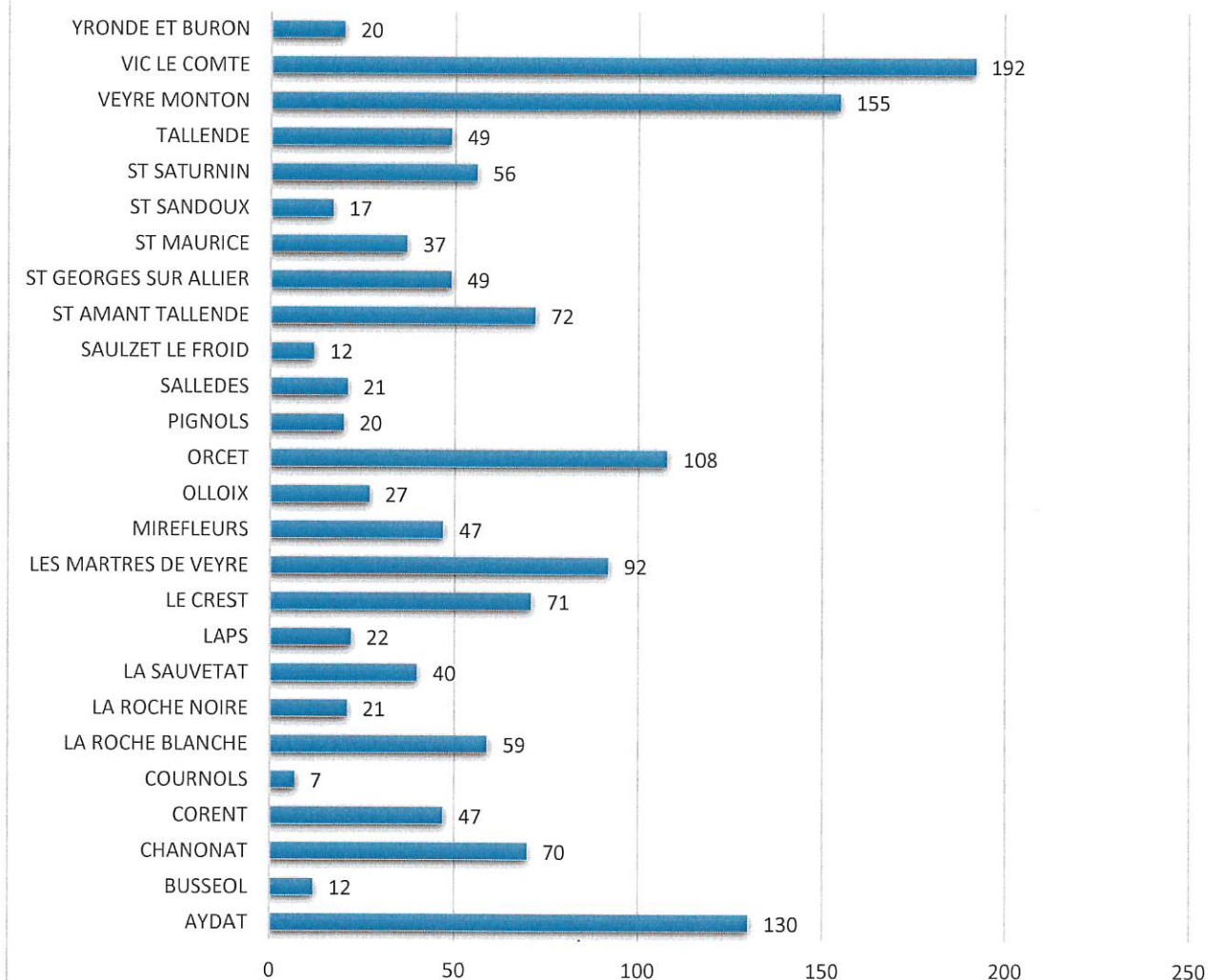


La répartition par communes est la suivante :

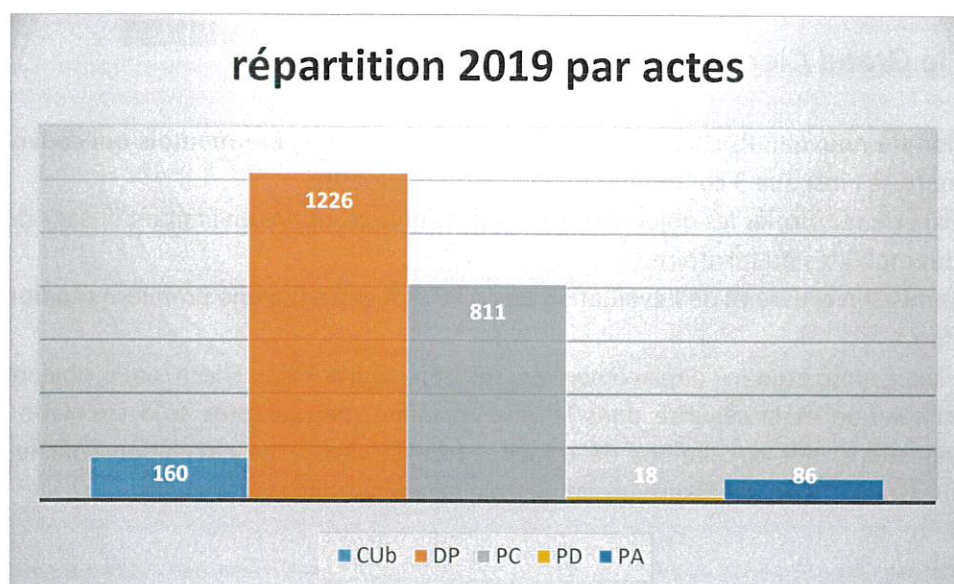




## Mond'Arverne Communauté



La répartition par actes est la suivante :



## I.5 - Politique d'habitat durable

**VP : Blandine GALLIOT**

Début 2016, dans l'esprit des Zones Pilotes Habitat (ZPH), un nouvel appel à projets « ville durable, ville désirable » se dessinait. Son objectif était d'offrir aux collectivités porteuses d'un projet d'habitat, la possibilité de s'entourer d'une ingénierie et de leviers de financements afin de chercher collectivement à répondre à l'ambition de produire l'urbain autrement (mixité sociale et/ou fonctionnelle, meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages, gestion économe de l'espace, réduction des coûts de sortie...).

Des diagnostics territoriaux et un état des lieux des segments manquants dans le parc de logements ont été réalisés par l'agence d'urbanisme afin de pouvoir aiguiller en amont les futurs projets.

Toutefois, deux évènements ont fortement perturbé ce dossier :

- l'abandon des contrats Auvergne + par le nouvel exécutif régional au sein duquel une enveloppe financière de près de 200 000 € avait été réservée pour les ZPH
- la fusion des intercommunalités qui a généré un report de calendrier dans le lancement de l'appel à projet

Néanmoins, il avait été convenu avec les EPCI de :

- réaliser un catalogue des opérations d'habitat durable exemplaires du Grand Clermont,
- organiser une matinée ou journée découverte d'opérations de référence,
- mettre le pôle ingénierie à disposition des collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de type habitat durable.

Ces objectifs n'ont pu être atteints faute de temps. Il convient de les reprogrammer fin 2020, en saisissant l'opportunité d'un partenariat avec la Chambre des professionnels immobiliers (promoteur, aménageur et lotisseur) qui se dit ouverte à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'urbanisme, avec les Ateliers ruraux d'urbanisme des PNR, avec le Conseil départemental enfin sur les communes du Grand Clermont comprises dans le périmètre Unesco.

Cependant, en 2019, des élus de la Mission Accueil du Grand Clermont avaient manifesté leur intérêt vis-à-vis d'opérations d'habitat exemplaires sur les différents EPCI du Grand Clermont. Cette demande a donc été rapprochée de la politique d'habitat durable pour organiser en octobre une après-midi visite avec le concours de l'Agence d'urbanisme. Ainsi, près d'une trentaine de participants ont pu découvrir les opérations de communes des Martres de Veyre, Cournon d'Auvergne, Pérignat-ès-Allier et Chauriat, en présence des élus et des aménageurs.

**VP : Blandine GALLIOT**

## I.6 - Les déplacements sur le Grand Clermont

L'année 2019 a connu l'approbation du nouveau PDU du Syndicat Mixte des Transports Clermontois qui couvre l'ensemble de la métropole clermontoise ainsi que 3 communes de Billom Communauté.

Ce nouveau document doit permettre de réaffirmer les objectifs de mobilités sur le territoire en limitant l'usage de l'automobile et l'impact carbone des mobilités du territoire.

Un comité de suivi est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce PDU. A cette fin, une première réunion de lancement a eu lieu en septembre.

Enfin, la commune de Billom a lancé une étude « déplacements » sur son centre-ville. Elle a pour objectif d'améliorer significativement la circulation et la sécurité dans la ville ancienne, peu adaptée à la circulation automobile. La limitation des congestions, des circulations de transit, et de la vitesse de circulation sont les principaux enjeux de cette étude. Le Grand Clermont assure un simple rôle de conseil dans cette étude.

## II - Le pôle développement

### II.1 - Le développement touristique du territoire du Grand Clermont

**VP : Roger GARDES**

En 2017, le coût d'élaboration et d'édition de 20.000 guides du routard du Grand Clermont par Hachette s'élève à 57 K€ TTC. Il a été autofinancé à hauteur de 29 K€ par la revente de pages publicitaires auprès d'acteurs publics ou privés que le PETR a démarchés. Afin de couvrir le solde, des guides sont vendus au prix de 2 € par le PETR aux OT, associations, entreprises, collectivités, écoles d'enseignement supérieur.... En 2019, 1 420 guides supplémentaires ont été vendus par le Grand Clermont ce qui porte le total à 11 054 guides vendus pour un montant de 22 211 € soit donc au total de 41 211 € de recettes perçus à ce jour sur cette opération. La vente des guides par le PETR se poursuivra en 2020 afin de minimiser l'autofinancement.

Une commission tourisme a eu lieu le 25 septembre avec visite ce jour-là du nouveau centre d'activités de pleine nature de Clermont Auvergne Métropole St Genés Champanelle.

En 2019, Un observatoire du tourisme, porté et animé par l'Agence d'Urbanisme, a été de mise en place entre Clermont Auvergne Métropole, Vichy communauté, Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans et le Grand Clermont. Une première enquête clientèle sera déployée en 2020 qui permettra aux offices de tourisme d'affiner leur démarche marketing et aux territoires d'avoir des informations sur les clientèles et leur flux, les services utilisés et à renforcer, etc.

### II.2 - Un projet de valorisation de la rivière Allier

**VP : Gilles PAULET**

#### La voie verte le long de la rivière Allier

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 18 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2019 et l'avis favorable du commissaire-enquêteur, l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet (et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme) a été signé par Mme la Préfète du Puy de Dôme le 1<sup>er</sup> août 2019.

#### 1- Les études et travaux d'aménagement

Une première consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement, lancée en juillet 2019, a été déclarée sans suite en octobre 2019 considérant que les offres n'étaient économiquement pas acceptables (même après négociations avec les entreprises).

Le Conseil Départemental, maître d'œuvre de l'opération, a apporté des clarifications au cahier des charges sur les aspects techniques pour tenir compte, dans la mesure du possible, des remarques des entreprises formulées lors de la première consultation. Il a également repris l'estimatif financier des travaux pour une meilleure adéquation avec la réalité actuelle du marché. Une nouvelle consultation a donc été lancée en novembre 2019.

La consultation concerne les travaux d'aménagement « routiers », désormais estimés à 3 459 203 €HT mais ne comprend pas, par exemple, l'aménagement des aires d'accueil, la signalétique verticale ou les travaux paysagers...

Elle prévoit une tranche ferme pour les sections sous maîtrise foncière (estimation : 1 925 649 €HT) et une tranche conditionnelle pour les sections sans maîtrise foncière (estimation : 1 533 554 €HT).

Les entreprises ont remis leurs offres le 9 décembre 2019. Après analyse par les services du Conseil départemental, un passage en CAO de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne est prévu pour fin janvier 2020.

Les travaux de la tranche ferme pourraient alors débuter en mai-juin 2020 après validation budgétaire de la participation financière 2020 des EPCI.

Le lancement de la tranche conditionnelle, qui pourrait intervenir en 2021, dépendra de la durée nécessaire à la maîtrise foncière complète (au minimum deux ans pour les parcelles à exproprier).

L'EPF-SMAF est mandaté par les 3 EPCI pour acquérir le foncier privé tandis que le Conseil Départemental a recensé les parcelles publiques. In fine, ce seront les EPCI qui devront acquérir l'ensemble des parcelles.

L'acquisition du foncier est, pour le moment, une contrainte majeure vis-à-vis du calendrier des subventions. En effet, pour le FEDER POI Loire, les travaux doivent être terminés avant le 31 décembre 2021. Une prolongation des délais sera donc nécessaire.

## 2- Plan de financement global de l'opération (HT)

DEPENSES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL	
Achat foncier	61 313	25 293	14 385	100 991	
Travaux d'aménagement (1)	2 155 200	832 000	1 012 800	4 000 000	
Aires d'accueil	100 250	15 700	79 500	195 450	
Etudes et frais divers (2)	57 230	27 140	33 630	118 000	
Moe et études du CD 63	209 520	99 360	123 120	432 000	
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 583 513</b>	<b>999 493</b>	<b>1 263 435</b>	<b>4 846 441</b>	
(1) Travaux de voirie, signalétique et travaux paysagers					
(2) Ecologie, SPS, archéologie, commissaire-enquêteur, annonces légales , ...					
RECETTES TOTALES	Mond'Arverne Co	Billom Co	Clermont A Métropole	TOTAL	Tx Subvention
Conseil Régional AURA	1 182 229	456 391	555 569	2 194 189	45%
FEDER POI Loire	515 956	199 181	242 465	957 603	20%
Etat Contrat de Ruralité	37 452	17 761	22 007	77 220	2%
Leader G Clermont	20 834	10 261	-	31 095	1%
Moe et études du CD	175 691	83 318	103 241	362 250	7%
Autofinancement	651 350	232 580	340 153	1 224 084	25%
<b>TOTAL</b>	<b>2 583 513</b>	<b>999 493</b>	<b>1 263 435</b>	<b>4 846 441</b>	<b>100%</b>
<b>Estimation de frais complémentaires à la charge des EPCI</b>					
Frais financier et TVA non récupérée	38 000	15 000	25 000	78 000	

Considérant les dernières mises à jour des estimations des travaux et la prise en compte de l'ensemble des coûts (aménagement paysagers, écologie, archéologie, SPS...), l'estimation est de 4 846 441€ HT contre 4 090 000€ HT estimé en janvier 2019 avec un taux de subvention global actualisé de 75 %.

## 3- Une nécessaire adaptation de la convention de prestation de service (valant mandat de maîtrise d'ouvrage)

Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier. Pour autant, les trois EPCI demeurent les autorités compétentes pour ce projet.

Dans ce cadre, les aménagements créés intégreront le patrimoine respectif de chacun des trois EPCI ce qui permettra aux EPCI de récupérer le FCTVA. Par ailleurs, les frais d'achat du foncier seront réglés directement par les EPCI.

Il convient ainsi de modifier la convention de prestation de service par un avenant n°2 pour intégrer ces évolutions et notamment se mettre en conformité avec les règles juridiques des opérations sous mandat.

Cet avenant sera également l'occasion de prendre en compte les derniers éléments des coûts des travaux, études et frais divers pour mettre à jour les estimations financières.

Cet avenant n°2 devra être signé par les partenaires au cours du premier trimestre 2020.

#### **4- Les prévisions budgétaires 2020**

Considérant les nouvelles modalités financières, qui seront prévues dans l'avenant à la convention de prestation de service et la réalisation complète de la tranche ferme des travaux en 2020 et une partie des autres coûts annexes, il conviendra d'inscrire une dépense de 2 850 000€TTC du budget 2020.

Les subventions correspondantes pourront être inscrites au budget 2020 et les premiers acomptes encaissés (434 000€ de Mond'Arverne Communauté, 301 000€ de Billom Communauté et 346 000€ de Clermont Auvergne Métropole).

### **I.3 - Le programme LEADER Val d'Allier du Grand Clermont**

**VP: Gilles MAUET**

#### **La mise en œuvre opérationnelle du programme leader.**

Après des difficultés rencontrées lors du lancement, le programme est aujourd'hui opérationnel. Les arrêtés de subvention ont été établis pour toutes les opérations programmées avant le 19/11/2019.

L'objectif est de veiller à ce que tous les porteurs de projets déposent leurs demandes dès qu'ils en ont la possibilité afin d'accentuer le pourcentage de mise en paiement des opérations. 15 demandes de paiement ont été déposées à ce jour.

Il faut cependant noter qu'une situation d'engorgement dans le traitement des dossiers demeure au niveau de l'autorité de gestion (Région AURA). Le nombre de dossiers en attente s'est accru notablement.

Le Comité de programmation LEADER, s'est réuni à deux reprises en 2019.

- Le CP du 21 Mai 2019, a sélectionné 7 opérations pour un montant FEADER programmé de 361 959,42€.
- Le CP du 19 Novembre 2019, a sélectionné 17 opérations pour un montant FEADER programmé de 343 982,83€.

Le prochain Comité de Programmation aura probablement lieu en avril-mai 2020.

## L'état de consommation du programme Leader Val d'Allier

Une enveloppe complémentaire de 782 423 € a été obtenue. La nouvelle enveloppe totale est donc de 3 823 795€.

### Consommation de l'enveloppe LEADER :

Fiche-action (n°)	Enveloppe initiale + Enveloppe complémentaire	Total Programmé 31/12/2019	FEADER au restant au 31/12/2019	Taux de Programmation
1 – Faire émerger des pôles d'attractivité en bordure de l'Allier, portes d'entrée sur le territoire	1 279 000 €	258 663,00 €	1 020 337 €	20%
2 – Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine	932 825 €	381 465,00 €	551 360 €	41%
3 – Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématique et une communication ciblée	381 800 €	228 790,00 €	153 010 €	60%
4 – Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce en lien avec la voie verte	356 000 €	19 952,00 €	336 048 €	6%
5 - Diffuser les retombées économiques sur le territoire	225 600 €	95 790,00 €	129 810 €	42%
6 – Coopération interterritoriale et européenne	64 000 €	0,00 €	64 000 €	0%
7 – Pilotage du programme	584 570 €	294 176,00 €	290 394 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>3 823 795,00 €</b>	<b>1 278 834,94 €</b>	<b>2 544 960,06 €</b>	<b>33 %</b>

A ce jour, 46 dossiers ont été sélectionnés et 33,44% de l'enveloppe programmé soit un montant FEADER de 1 278 834,94 €. Le montant de l'enveloppe restante au 31/12/2019 s'élève à 2 544 960,06 €.

Dans l'objectif de consommer 100 % de l'enveloppe LEADER un report de la date limite des engagements juridiques au 31/12/2022 a été fixées nationalement.

### Le dispositif d'animation et de gestion du programme Leader

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre du programme Leader. Ce sont 2,25 équivalents temps pleins qui sont actuellement mobilisés pour :

- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers,
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier,
- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations.

Pour financer l'animation et la gestion, le GAL bénéficie d'un soutien financier du programme LEADER :

- 1 dossier de demande de paiement pour l'animation 2019 a été déposé pour un montant FEADER sollicité de 91 993,60 €.

- 1 dossier de demande de subvention pour l'animation 2020 va être déposé pour un montant FEADER sollicité d'environ 94 000€.

## Démarches complémentaires

### **1- Actions de communication**

Deux newsletters LEADER ont été réalisées et diffusées début 2019. Pour 2020, l'objectif est de proposer à minima deux newsletters mais également de parvenir à accentuer la communication via l'alimentation de la page Facebook du Grand Clermont.

### **2- Démarche de coopération LEADER**

Le 24 septembre 2019, à l'initiative du Grand Clermont, une nouvelle rencontre de travail « coopération » autour de la valorisation de la rivière et du Val d'Allier a réuni les GAL de Vichy, du pays de Lafayette, d'Issoire, de Moulins et du Grand Clermont. Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a présenté le projet Route de l'Allier qui pourrait déboucher sur une opération de coopération par le financement d'un poste d'ingénierie pour l'animation et le suivi de la démarche de valorisation de la rivière Allier.

### **3- Définition d'une charte graphique et d'une ligne de mobilier patrimoine**

Afin d'assurer une cohérence pour l'ensemble des projets sur le territoire du Val d'Allier, une étude "charte graphique et signalétique commune" a été réalisée. Elle permettra aux communes de consulter les entreprises pour la création des supports et des contenus patrimoniaux. L'objectif est d'aboutir à un dépôt de demande définitive de subvention avant fin 2020.

### **1- Evaluation et réflexion sur une nouvelle candidature LEADER**

La convention leader nous engage à réaliser un travail d'évaluation à différentes étapes du programme. Début 2020, nous allons devoir lancer une évaluation à mi-parcours.

Cette démarche d'évaluation qualitative et quantitative sera l'occasion pour notre GAL d'engager une réflexion collective sur l'opportunité de déposer une nouvelle candidature LEADER pour la prochaine programmation. Il sera notamment question de réinterroger, au regard de l'évaluation réalisée et des évolutions territoriales, la stratégie et la pertinence du périmètre actuel.

## II.4 - La politique d'accueil

**VP : Marc REGNOUX**

### Réalisations de l'année 2019

Les actions 2019 portées par la Mission Accueil s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projets Massif Central, « Relever le défi démographique » et du programme d'actions 2018-2021 qui en a découlé.

Pour rappel, ce programme d'actions prévoit des dépenses s'élevant à 242 419,90€ TTC et bénéficie de 100 000€ de subventions FEDER (taux = 41,25%).

Pour la première fois depuis la création de la Mission Accueil, ce programme d'actions est collaboratif, c'est-à-dire qu'il inclut des actions portées directement par des EPCI membres, Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans.

Les réalisations 2019 s'articulent autour des 4 axes définis dans le programme d'actions :

- **PROMOUVOIR LE DYNAMISME DU GRAND CLERMONT**

Clermont Auvergne Métropole a créé un portail web d'attractivité économique ([www.investinclermont.eu](http://www.investinclermont.eu)) pour faire la promotion du dynamisme économique du territoire de la Métropole. Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur la question du départ des diplômés de notre territoire ; un partenariat a notamment été conclu avec l'IADT afin de mener un projet tutoré avec des étudiants visant à dresser un diagnostic sur cet enjeu.

- **OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

En partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le 25 janvier 2019, une journée dédiée aux conjoints de salariés recrutés sur le territoire a été organisée afin de lever l'obstacle de l'emploi du conjoint dans les recrutements des entreprises.

En complément de cette action ponctuelle, 38 projets concernant 78 personnes ont été accompagnés en partenariat avec le Réseau de l'Accueil du Grand Clermont.

- **CONFORTER LA PLACE DES ÉLUS AU CŒUR DE LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ**

Suite à un questionnaire pour identifier leurs besoins en matière d'attractivité, une après-midi visite d'opérations d'habitat exemplaire destinée aux élus a été organisée en octobre.

- **RENFORCER LES PÔLES DE VIE ET LES TERRITOIRES DU GRAND CLERMONT**

La Mission Accueil a lancé une démarche d'économie circulaire en partenariat avec Billom Communauté, sur la commune de Saint-Dier d'Auvergne. Elle fait à 2 démarches d'économie circulaire portées par le SBA sur des zones d'activités de Riom Limagne et Volcans et Mond'Arverne Communauté.

Par ailleurs, la Mission Accueil a accompagné Mond'Arverne Communauté dans le recensement des commerces en activité et des locaux vacants sur les 3 pôles de vie de son territoire.

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES 2019**

Ce récapitulatif concerne uniquement les dépenses 2019 du Grand Clermont pour la Mission Accueil et ne prend pas en compte les dépenses 2019 de Clermont Auvergne Métropole pour son site internet d'attractivité économique.

DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
39 072,75€ TTC	Subvention FEDER : 18 271,83€ Autofinancement : 20 800,92€ Total : 39 072,75€

A noter que les recettes prévisionnelles issues du FEDER ne seront perçues qu'en 2020.

Au 31 décembre 2019, le taux de réalisation financier des opérations du programme d'actions est de 32.45%.

**Perspectives 2020**

Au cours de l'année 2020, le programme d'actions 2018-2021 se poursuivra axe par axe. A noter que la majorité des actions prévues dans le programme ont d'ores et déjà débutées :

- **PROMOUVOIR LE DYNAMISME DU GRAND CLERMONT**

Le partenariat avec Clermont Auvergne Métropole sera poursuivi afin d'alimenter leur portail web attractivité économique. Il est par ailleurs prévu un rendu de l'état de lieux sur la question des diplômés, réalisé par des étudiants de l'IADT, pour le mois de mars.



- **OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET AUX PORTEURS DE PROJETS**

L'opération destinée aux conjoints de salariés recrutés sur le territoire sera renouvelée en juin 2020 avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et également à l'automne si cela est possible. De plus, l'accompagnement des porteurs de projets et des nouveaux arrivants continuera d'être assuré au quotidien.

Le travail sur la détection et la qualification d'offres d'hébergement touristique débutera, dans l'objectif d'attirer sur notre territoire des opérateurs type villages vacances.

- **CONFORTER LA PLACE DES ÉLUS AU CŒUR DE LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ**

2 formations pour les élus, en lien avec la thématique Attractivité seront organisées : l'une à l'automne 2020 et l'autre en décembre 2020.

- **RENFORCER LES PÔLES DE VIE ET LES TERRITOIRES DU GRAND CLERMONT**

Après le diagnostic sur le potentiel d'économie circulaire du territoire de Billom Communauté réalisé cet été/automne, la démarche sera complétée par la coordination des acteurs pour concrétiser les actions (dont l'étude sur l'économie circulaire à St Dier d'Auvergne).

L'état des lieux sur les tiers-lieux à vocation économique existant sur notre territoire sera amorcé. Il s'agira également d'identifier les éventuels projets de tiers-lieux des EPCI et d'évaluer le besoin de création de tels équipements. Ce travail ne remplace pas une étude de faisabilité mais en est un préalable.

- **FAIRE DE LA MISSION ACCUEIL UN LIEU D'INTERFACE ENTRE LES 4 EPCI**

Il est proposé de créer en 2020 un comité technique sur le thème de l'attractivité, composé des chargés de mission en développement économique des 4 EPCI. Ce comité serait un lieu d'échanges sur les initiatives de chacun permettant aux uns et aux autres de s'en inspirer sur leurs territoires respectifs. Ce comité permettrait aux EPCI d'être pleinement partie prenante des actions de la Mission Accueil.

En plus de la mise en place de ce comité technique, la Mission Accueil propose de devenir un lieu de ressources pouvant être sollicité par les EPCI s'ils rencontrent des besoins ou des obstacles dans la mise en œuvre de leurs actions en matière d'attractivité.

**BUDGET 2020**

DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
75 447€	FEDER : 31 121,89€ (41,25%) Autofinancement : 44 325,11€ (58,75%) Total : 75 447€

## II.5 - Projet de Centre de Prévention-santé Individualisé en Auvergne (CEPPPIA)

**VP : Dominique GUELON**

Issu des réflexions du Conseil de Développement, le projet CEPPPIA a été porté par le Grand Clermont depuis 2015 pour la mission d'ingénierie et par le CHU de Clermont-Ferrand en 2017-18 pour l'étude pilote.

Concrètement, un patient auvergnat, âgé de 35 à 55 ans, sera invité, de manière volontaire, à répondre à un questionnaire de santé, déjà validé scientifiquement, comportant des questions sur le morphotype, le mode de vie, l'histoire familiale et l'environnement y compris professionnel. Pour chaque personne, un score de risque individuel sera calculé à partir de l'analyse médicalisée des réponses.

En fonction des risques estimés, des programmes de prévention santé individualisé seront proposés en se basant sur des mesures nutritionnelles, une activité physique adaptée et la lutte contre les addictions éventuelles. Ils pourront être mis en œuvre au sein d'une plateforme CEPPPIA intégrant également un living lab, mais aussi dans des structures décentralisées sur toute l'Auvergne (hôpitaux, maisons de santé, stations thermales, ...), dans le cadre d'un suivi personnalisé. Pour évaluer l'efficacité de ce programme sur le plan épidémiologique, les volontaires seront suivis pendant dix à quinze ans.

- En 2019, le Centre CEPPPIA a vu une première phase de déploiement grâce à des subventions à hauteur de 200.000 € en provenance des EPCI et du Grand Clermont
- Une installation physique dans les locaux du Centre Régional de Nutrition Humaine de Clermont-Ferrand et l'embauche de premiers personnels médicaux par le CHU
- Une gouvernance mise en place avec le CRNH, le CHU, l'Université et les Collectivités Locales (Grand Clermont et les EPCI le composant) sous la direction des professeurs Ruddy Richard et Jacques Dauplat ainsi que de Jean-marc Monteil pour la présidence du Conseil Scientifique du CEPPPIA

En 2020, le centre CEPPPIA poursuivra son déploiement au sein du CRNH avec notamment des consultations sur des premiers patients.

## II.6 - Les circuits courts agricoles

**VP : Jean-Pierre BUCHE**

### Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Grand Clermont

#### Une gouvernance élargie pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez

Suite au travail prospectif et participatif, le PAT Grand Clermont / PNR Livradois-Forez s'organise autour d'un plan d'actions constitué de 11 objectifs chiffrés et de 6 objectifs stratégiques. Pour associer durablement les acteurs du territoire autour de ces axes de travail et créer un terreau favorable à la mise en œuvre du PAT, une gouvernance élargie a été mise en place. Elle s'articule autour de plusieurs instances qui contribuent à faire vivre la démarche :



**Les groupes projets**, Au cœur de cette gouvernance, ce sont des groupes de travail animés par des acteurs locaux volontaires. Ils rassemblent des membres autour d'une problématique identifiée et donnent l'occasion de réfléchir de manière transversale aux enjeux de la transition alimentaire et de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre. A ce jour, six groupes se sont constitués, en lien avec chacun des six axes stratégiques du PAT. A terme, d'autres groupes seront amenés à les compléter.

**Un COPIL** qui associe membres initiaux et animateurs de chaque groupe projet pour réfléchir ensemble aux orientations stratégiques du PAT.

**Une équipe technique renforcée** par le partenariat signé en décembre 2018 avec la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme. Elle anime la démarche et accompagne les acteurs du territoire.

**Un comité scientifique** pour faire travailler ensemble acteurs et chercheurs sur les enjeux de la transition alimentaire.

**Un Forum Alimentaire Local**, qui a réuni près de 150 personnes le 16 mai 2019. C'est un moment fort du PAT, qui a vocation à rassembler annuellement l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'impliquer dans le PAT. Il constitue un espace de rencontres, d'échanges, de partage et de construction des avancées du projet.

#### Des premières actions lancées en 2019

##### Les groupes projets :

- **Groupe « Agir sur le foncier avec les collectivités »**, animé par Terre de Liens Auvergne et la communauté d'agglomération « Riom Limagne et Volcans »
- **Groupe « Formation et évolutions des pratiques agricoles »**, animé par VIVEA. Deux premières réunions ont permis de réaffirmer le levier de la formation dans le changement des pratiques agricoles et de préciser les actions du groupe autour de l'accompagnement de projets collectifs par la formation.

- **Groupe « Intégrer les enjeux du PAT dans les démarches territoriales de santé »** animé par le Pays Vallée de la Dore et le Contrat Local de Santé (CLS) Thiers-Ambert. Des rencontres avec différents opérateurs de santé ont alimenté un premier travail autour de la co-construction d'une fiche action « Alimentation » qui sera déclinée dans les CLS existants et ceux en émergence ainsi que dans d'autres documents de planification comme les PCAET.
- **Groupe « Restauration collective locale et durable »**, animé par le chargé de mission restauration collective du Conseil Départemental du Puy de Dôme
- **Groupe « Jardins et autoproduction alimentaire »**, animé par la Régie de Territoire des Deux Rives et l'association Cookort. Les rencontres des accompagnateurs des jardiniers amateurs ont permis de repérer des besoins communs en matière de jardins et proposent la tenue d'un séminaire d'échange autour de l'autoproduction alimentaire à horizon 2020.
- **Groupe « Vers une logistique d'approvisionnement locale et innovante »**, animé par le CFPPA de Marmilhat. Enjeu fort du territoire, la question des outils logistiques d'approvisionnement a fait l'objet d'une journée de rencontres avec des acteurs régionaux de la logistique alimentaire (12 novembre 2019). Elle a également été l'occasion pour trois porteurs de projets locaux de rencontrer des financeurs et partenaires techniques prêts à s'impliquer dans leurs projets.

### **L'accompagnement des projets sur le territoire**

Une des missions du PAT est d'accompagner la concrétisation de projets sur le territoire. Plusieurs structures ou porteurs de projets individuels ont été orientés ou accompagnés dans la réponse à des appels à projets émanant de Fondations privées ou de l'Etat. De même, lors du Forum Alimentaire Local, une vingtaine de rencontres individualisées ont été organisées entre porteurs de projets alimentaires/agricoles sur le territoire et partenaires financeurs (Région AuRA, CD 63, plateforme de financement participatif Miimosa).

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A75, un fonds de compensation collective agricole a été mis en place par la société APRR, appuyé par la Chambre d'Agriculture 63. Membre du comité de pilotage du fonds, l'équipe PAT du Grand Clermont a participé à la sélection de futurs projets agricoles contribuant au maintien et au développement d'une l'agriculture vertueuse sur Mond'Arverne et de la métropole Clermontoise.

Afin d'articuler les enjeux alimentaires avec d'autres projets de territoire, les objectifs du PAT ont été intégrés dans les Plan Climat Air Energie Territoriaux lancés par les EPCI du Grand Clermont. D'autres documents de planification en cours d'élaboration comme le Plan de Paysage prennent en compte les ambitions du projet.

### **L'outil GéoPAT**

Pour avancer sur l'objectif de « Préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agri-locale », l'outil GéoPAT, porté par le laboratoire LISC de l'IRSTEA, a été finalisé en octobre 2019. Il permet de visualiser les changements prévisibles sur les surfaces cultivées à l'horizon 2050 sur le territoire du PAT. Dans ce sens, il vise à faciliter la concertation et la planification autour des enjeux repérés. Désormais utilisable en ligne, le logiciel GéoPAT pourra faire l'objet d'un développement par le laboratoire de recherche en 2020.

### **La communication**

La démarche PAT a fait l'objet d'une trentaine de présentations aux niveaux local, régional ou national comme le Salon de l'Agriculture 2019 ou le séminaire de la Fondation Carasso. Plusieurs interventions ont également été réalisées auprès des promotions d'étudiants de VetagroSup et AgroParitech. Des outils (lettre d'information électronique, site web et réseaux sociaux du PNR LF et du Grand Clermont) contribuent à informer régulièrement les participants au projet et à entretenir le lien avec de futures partenaires.

## **Perspectives 2020 sur le PAT**

### **Mise en place d'un comité scientifique pour le PAT**

Pour poursuivre la collaboration engagée depuis 2016 avec les chercheurs du PSDR INVENTER, un comité scientifique du PAT, impliquant des chercheurs issus de différentes disciplines, sera mis en place. Cinq thématiques de recherche ont d'ores et déjà été identifiées pour nourrir les premières réflexions du comité. Afin d'assurer son fonctionnement, une candidature a été portée à l'appel à projet PNA 2019-2020 par l'INRA en partenariat avec le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez. Elle vise à financer un poste de chercheur-animateur pour ce dispositif de recherche-action innovant.

### **Trois études pour le développement des filières**

En juillet 2019, des subventions à hauteur de 80% du TTC ont été obtenues dans le cadre de l'appel à projet « Terralim » Massif Central. Les actions commenceront début 2020 et portent sur des études permettant :

- L'accompagnement au développement d'une filière locale de légumes plein champ pour un coût prévisionnel estimé à 20 000 € TTC
- Un bilan/perspectives des unités de transformation locales pour un coût prévisionnel estimé à 24 000€ TTC
- L'amélioration de la distribution des produits locaux dans les commerces de proximité. Cette étude fera l'objet de l'embauche de 2 stagiaires basés au Parc Livradois Forez à partir de mars 2020 pour un coût prévisionnel estimé à 9 000 €.

### **Une étude sur le repérage des potentiels fonciers pour l'installation d'exploitations maraichères ou arboricoles**

Afin de répondre aux objectifs du PAT sur l'augmentation de la production maraichère/arboricole et pour faciliter les installations agricoles sur le territoire du Grand Clermont, il est prévu de réaliser un diagnostic du foncier disponible public sur proposition de plusieurs élus locaux. L'identification des parcelles sera affinée opérationnellement notamment par un diagnostic de leur potentiel agronomique. Il est proposé que le Grand Clermont la réalise à minima sur un périmètre pilote du GAL LEADER Val d'Allier (partie de Mond'Arverne et Billom Communauté) permettant un financement à 80% par le LEADER pour un coût prévisionnel estimé entre 20 à 30 000 € HT.

### **Mise en place des objectifs du PAT**

Pour vulgariser le PAT et pour déterminer précisément ses objectifs chiffrés à court, moyen et long terme, permettre son pilotage et son évaluation en continu, un travail sera réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études. Cette mission est indispensable dans le passage d'une phase d'élaboration à une phase de mise en œuvre opérationnelle du projet pour un coût prévisionnel estimé à 5 000 € porté par le Grand Clermont.

### **Communication**

Afin de permettre une appropriation plus large des enjeux du PAT et pour faciliter la contribution de chacun à la bonne avancée du projet, une attention particulière sera portée au renforcement des moyens de communication du projet (site internet, réseaux sociaux, relation presse, interventions extérieures...).

### **Groupe projets**

La question de la pérennisation d'une indispensable animation des groupes projets par les acteurs locaux se pose : ne faut-il pas mettre en place un financement dédié à cette animation pour certains d'entre eux ?

## **II.7 - Appel à projet « Services et design territorial » ou la création de services aux habitants en milieu rural par l'expertise d'usage.**

Le Grand Clermont, toujours à la recherche de projet et de méthode innovante pour le territoire, a souhaité répondre à un appel à coopération « Terre de design » Massif Central en partenariat avec Mond'Arverne Communauté. Ce projet a été retenu avec ceux de l'ADEFPAT et du PCTE de Figeac.

Par la méthode du design, le projet est de co-construire les services dont les habitants de la partie Ouest de Mond'Arverne Communauté, moins dotée et moins structurée, ont besoin. Le projet permettra d'analyser les services à créer ou déployer au regard de ceux existants sur le territoire, déterminer le ou les lieux d'implantation de ces services (potentialité sur le Clos d'Issac par exemple), bâtir le modèle économique et de fonctionnement du ou des lieux retenus.

Le coût prévisionnel du dossier est de 111.200 € TTC sur lequel des subventions, dans le cadre des fonds Massif Central, ont été obtenues en décembre 2019 à hauteur de 80% TTC soit 88.960 €.

Cette année verra ainsi le début de la démarche qui devrait se dérouler sur 2020-21.

## **II.8 - Les journées RTPP**

Sous l'égide de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP), qui rassemble 260 Pays, Pôles territoriaux et Territoires de projet dont il est adhérent, le Grand Clermont a organisé les 2ndes Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP), à destination notamment des directeurs et chargés de mission des territoires de projets mais aussi des partenaires de l'ANPP.

Elles ont eu lieu les 27 et 28 juin au Polydôme et sur tout le territoire du Grand Clermont. Ainsi, 250 personnes, venues de toute la France, ont notamment découvert les projets de l'Ecopole de Pérignat / la Roche Noire, du nouveau Musée de la Bataille de Gergovie, de la pépinière d'entreprises, de services et de logements de Volvic ou du Pôle Imago de Cébazat. Elles ont également visité le sommet du Puy de Dôme et pu s'immerger une soirée dans l'ambiance d'Europavox. Les retours des participants sur l'organisation, via des questionnaires, sont très satisfaisants.

## **II.9 - Démarche « Ecoute Territoriale » avec le PNR Livradois-Forez**

En vue de conforter les dynamiques de coopération entre espaces ruraux/péri-urbains en lien avec l'espace métropolitain clermontois, comme dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Grand Clermont et le PNR Livradois-Forez ont sollicité le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs du Développement Local) pour mener une démarche d'expertise sur les coopérations interterritoriales, à l'échelle de ces deux territoires sur la thématique de la transition écologique et énergétique.

Cette démarche, « Ecoute Territoriale », a eu pour objectif l'observation et l'analyse des coopérations par des échanges sur les territoires, à la rencontre des élus et représentants des EPCI ainsi qu'avec des acteurs de la société civile. Des réunions avec des acteurs ont eu lieu les 24-25 septembre et une restitution orale de la mission le 22 octobre. Un rapport écrit sera également bientôt communiqué aux Grand Clermont et au PNR Livradois-Forez émettant des préconisations pour une meilleure coopération interterritoriale entre les 2 structures.

## CONCLUSION

Depuis l'approbation du SCOT le 29 novembre 2011, le Grand Clermont a su agir pour accompagner le territoire vers un développement plus harmonieux, plus équilibré et plus attractif.

Si dans un premier temps de nombreuses craintes et résistances ont pu s'exprimer sur l'impact du SCOT, il est maintenant indéniable qu'une étape décisive a été franchie avec l'appropriation par l'ensemble des élus, des grands enjeux de l'aménagement du territoire du Grand Clermont.

La meilleure preuve réside dans le constat que sur 52 PLU, 2 PLUI et une carte communale analysés depuis 2012, le Grand Clermont n'a rendu qu'un seul avis négatif et qu'au fil du temps les enjeux du SCOT ont été de mieux en mieux intégrés et partagés dans les documents d'urbanisme locaux.

Grace à un important travail d'échange et de pédagogie nous avons atteint le consensus.

De plus un développement plus harmonieux a rendu notre territoire plus attractif.

En effet, si le bilan après 6 ans de mise en œuvre du SCOT, montrait une croissante démographique réelle mais encore modérée, les projections démographiques de l'INSEE semblent montrer que l'objectif d'augmentation de 50 000 habitants d'ici 2030 que nous nous étions fixés, dans le scepticisme le plus total, est atteignable.

L'INSEE projette d'ailleurs que le dynamisme démographique du Grand Clermont pourrait être à terme supérieur à celui des agglomérations lyonnaise ou grenobloise.

Mais au-delà du SCOT qui demeure sa compétence régaliennne, le Grand Clermont se projette dans l'avenir en conduisant de multiples actions structurantes.

Sans les citer toutes, il convient de mentionner la politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités, la valorisation du Val d'Allier et le Projet Alimentaire Territorial, en commun avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez. Ce dernier sujet est d'ailleurs emblématique de l'alliance stratégique indispensable entre les territoires urbains et ruraux au service d'une meilleure qualité de vie de tous et de la solidarité entre tous les Grands Clermontois, valeur cardinale qui inspire toutes nos politiques.

Le Grand Clermont a également su répondre à une demande concrète des communes mises en difficulté par la loi ALUR mettant fin brutalement à la mise à disposition des services de l'Etat auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit du sol. Ainsi en créant un service ADS mutualisé avec certains EPCI, le Grand Clermont rend des prestations de service de haut niveau technique à 51 communes.

Par ailleurs les équipes du Grand Clermont, en réalité deux ou trois personnes, ont su acquérir, au fil des ans, une expertise exceptionnelle en matière de réponse à des appels à projet, tant en terme technique que de réactivité. Ces personnels sont en réalité notre meilleur investissement. Ils ont permis de faire « tomber » sur notre territoire une pluie d'euros venant d'ailleurs (Région, Etat, Europe, Agences de bassin, etc...) : plus de 19 millions d'euros. Qu'ils en soient remerciés.

Pour autant tout n'est pas acquis. Il nous faut accélérer.

Accélérer face au changement climatique qui nous impose, dès maintenant, de changer radicalement nos habitudes, accélérer face aux mutations technologiques qui vont bouleverser nos façons de produire.

Nous ne relèverons pas ces deux défis majeurs seuls. Ainsi, à l'image du vœu du Pôle métropolitain qui devrait être adopté en janvier 2020, il est essentiel, dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, d'approfondir, de renforcer et mieux coordonner les politiques publiques de Vichy à Brioude en passant par Riom, Clermont et Issoire.

Avec 700 000 habitants, le Val d'Allier pourrait ainsi devenir, en Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire aussi dynamique et attractif que le sont actuellement la Savoie, Grenoble où Lyon.

Il y a certes encore du chemin à faire mais incontestablement, au cours de ce mandat qui s'achève, nous avons fait des progrès. Mais comme le disait un ancien Premier Ministre, la route est droite mais la pente est raide. Tout relâchement de notre effort collectif conduirait à un recul.

Pour ce qui le concerne, le Grand Clermont a, dans cet ensemble du Val d'Allier, une responsabilité particulière. Avec une des 22 métropoles françaises de plein exercice en son cœur, il a la lourde tâche de donner l'impulsion. Pour ce faire il doit être exemplaire. Exemplaire par la pertinence de sa stratégie, exemplaire par la qualité de sa gouvernance.

Depuis 15 ans nous avons fait la démonstration que travailler ensemble, petite ou grande commune, commune urbaine ou commune rurale, est possible. C'est peut-être ce dont nous pouvons être les plus fiers. Cette capacité que nous avons eue, notamment au travers du Scot et maintenant du DAAC, à aligner nos destins est notre trésor collectif.

Puisse le vote de ce rapport d'orientation budgétaire témoigner de notre confiance dans l'avenir de notre territoire.

**À Clermont-Ferrand, le 10 février 2020**  
**Dominique ADENOT,**  
**Président.**



